

L'optimisation de la voirie urbaine en fonction des usages Les possibilités de partage temporel

Marion AILLOUD
Cerema

Voirie urbaine et espaces publics : quel contexte ? Quels constats ?

Une voirie et des espaces publics ... caractérisés par

Une emprise limitée (contrainte foncière)

Une conception historiquement statique
(séparateurs)

Des espaces généralement partagés spatialement

... et supports d'usages

Variables dans le temps, évolutifs

Multiples et divers sur un même espace

=> **Des temporalités différentes entre usages
et voirie**



Constats :

- Sous-utilisation de l'espace disponible / Sur-occupation à certaines périodes
- Sur-dimensionnement de certains espaces d'usages
- Partage spatial pas toujours suffisant (flexibilité modérée)

Des évolutions des mobilités et usages ... mais aussi une nécessité de transition écologique et d'approche intégrée

Sobriété foncière

Densification
urbaine

Réalités
économiques et
budgétaires

Nouvelles mobilités

Cadre de vie dans
un contexte de
changement
climatique

Des choix à faire
pour mieux gérer le
trafic

Sobriété dans
l'aménagement

Optimisation de
l'existant plutôt
que développer
le neuf

=> Une recherche d'optimisation et de marges de manoeuvre

Différents échelons de temporalité

À la journée

Heures de pointe matin et soir / heures creuses
Jour / Nuit...

Selon des activités riveraines ou événementielles

Marchés
Manifestations sportives, culturelles
Rues commerçantes...

En fonction de la saison

Afflux touristiques dans certaines villes
Stationnement sous employé dans certains secteurs (pôles d'emplois et d'attractivité économique)...



© Corine Pin Consultante mobilité - Agoracité



© Limoges Métropole

Des rues aux visages multiples



Une aire piétonne le matin
livraisons autorisées – Peu de piétons



L'aire piétonne l'après-midi
*Présence de piétons et de cyclistes -
Espace public dégagé de la présence
des véhicules motorisés*



Le partage temporel : innovant, mais pas récent

De pratiques déjà bien « installées » et réglementées...

- Marchés sur place réservée totalement ou partiellement au stationnement motorisé
- Stationnement unilatéral alterné sur chaussée (périodicité semi-mensuelle)
- Terrasses de café installées sur emplacements de stationnement en voirie

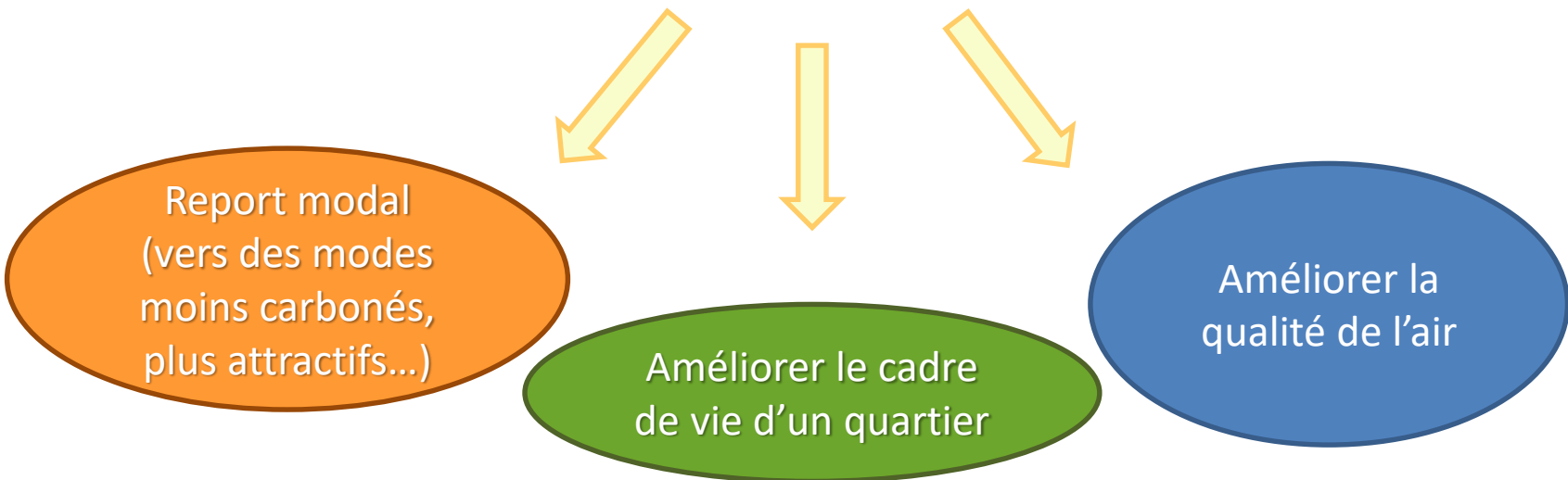
... aux pratiques les plus innovantes

- Bande de stationnement / Voie Multi-usages
- Stationnement VL / Aires de livraison
- Fermetures à la circulation aux abords des écoles...



Objectifs visés par le partage temporel

- **Utiliser l'espace public de façon plus efficiente par une affectation variable**
- **Réserver des espaces selon les périodes au profit de certaines catégories d'usages (par exemples aux mobilités décarbonées, partagées)**



Quels sont les équipements associés ?

- **Dispositifs physiques**

Mobiliers urbains (démontables), fermeture physique : barrières, potelets, bornes, jardinières...

- **Signalisation**

Statique : panneaux – marquage au sol

Dynamique : signaux d'affectation de voies, panneaux à messages variables, projets de nouveaux dispositifs (en cours d'expérimentation)...



Quelques cas d'usages // Le changement temporel de statut zonal d'une rue ou d'un ensemble de rues

En aire piétonne : retour sur l'expérience de **Piriac-sur-Mer** (Loire-Atlantique)



Quelques cas d'usages // Le changement temporel de statut zonal d'une rue ou d'un ensemble de rues

- Mise en place d'une zone 30 toute l'année
- Et mise en place d'une aire piétonne temporaire sur la période estivale



Quelques cas d'usages // Le changement temporel de statut zonal d'une rue ou d'un ensemble de rues

Une réflexion ancienne, qui a été marquée par plusieurs étapes

- Réflexion sur le stationnement
- Etude sur le schéma d'aménagement des espaces publics du centre-bourg
- Mise en cohérence des problématiques de mobilité avec les aménagements en valorisant le patrimoine existant naturel ou architectural



Offre de plus de 660 places de stationnement répartis autour du centre-ville

Quelques cas d'usages // Le changement temporel de statut zonal d'une rue ou d'un ensemble de rues

Une évolution progressive...

2018

Article 2 : Périodes

Le centre bourg sera mis en voie piétonne de la manière suivante :

Port – Quai de Verdun

Du 28/04 au 01/05	11h – 21h
Du 05/05 au 13/05	11h – 21h
Du 19/05 au 21/05	11h – 21h
Du 07/07 au 13/07	15h – 21h
Du 14/07 au 19/08	10h – 21h
Du 20/08 au 26/08	15h – 21h

Rue de Keroman

Du 28/04 au 01/05	11h – 21h
Du 05/05 au 13/05	11h – 21h
Du 19/05 au 21/05	11h – 21h
Du 07/07 au 13/07	11h – 21h
Du 14/07 au 19/08	10h – 21h
Du 20/08 au 26/08	11h – 21h

2021



Nouvelle limitation d'accès au bourg

Comme annoncé en décembre dernier, des bornes automatiques vont être implantées avant l'été, rue de Keroman, rue de Grain et quai de Verdun afin de limiter la circulation dans le bourg en haute saison et lors des grands week-ends.

Comment accéder au bourg ?

Des cartes magnétiques seront distribuées en Mairie, aux habitants du bourg et commerçants, sur présentation d'un justificatif de domicile. Leur remplacement, en cas de perte, sera à la charge de l'utilisateur. Une communication sera faite dès que celles-ci seront disponibles.

Concernant l'accès au port et à la cale de mise à l'eau, pour les plaisanciers et pêcheurs, la carte délivrée par la Capitainerie (pour leur parking) sera compatible avec la borne située rue de Grain.

Vous n'avez pas de carte ?

Un bouton d'appel vous permettra d'être mis en relation avec un service d'astreinte, qui pourra vous ouvrir à distance, à titre exceptionnel.

Fermeture des accès du 26/5 au 15/9

Quai de Verdun et rue de Grain : de 11h à 3h. Rue de Keroman de 11h à 3h sauf les lundis, du 15/6 au 15/9, de 15h à 3h.

Quelques cas d'usages // Le changement temporel de statut zonal d'une rue ou d'un ensemble de rues

En zone à trafic limité – voies à accès réservé



FOCUS

La Zone à Trafic Limité entre en vigueur dans le centre de Paris : comment ça marche ?

Mise à jour le 28/11/2024

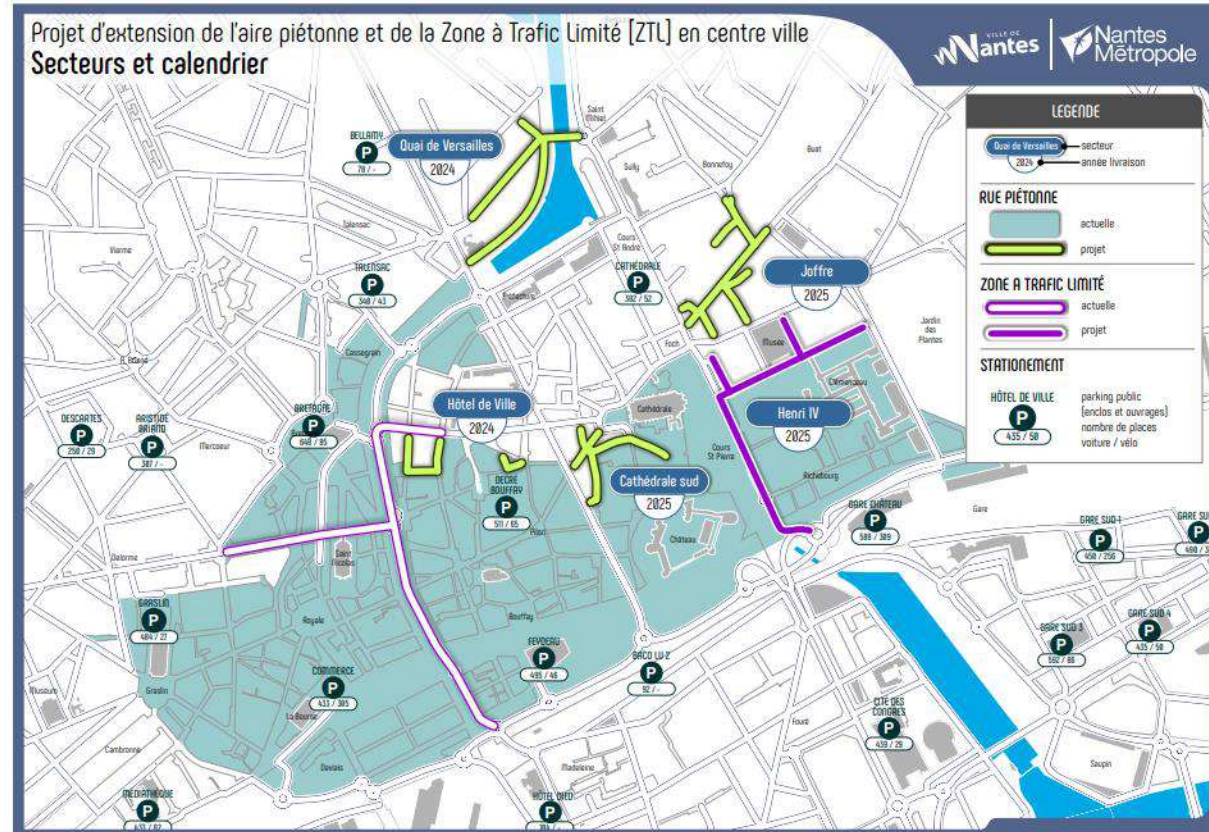
A Paris

Quelques cas d'usages // Le changement temporel de statut zonal d'une rue ou d'un ensemble de rues

En zone à trafic limité – voies à accès réservé



En Italie



A Nantes

Quelques cas d'usages // Le partage temporel des voies

Fermeture ou ouverture temporelle à la circulation routière

- Fermeture des rues d'accès aux écoles (heures d'entrée et de sortie)
- Fermeture à la circulation de rues commerçantes à certains horaires
- Accès aux pôles spécifiques sportifs ou culturels



L'une des possibilités pour accéder facilement en voiture au stade de l'Olympique lyonnais aux horaires d'accueil d'événements (matches, concerts...) est de se diriger vers des parcs relais relativement excentrés du stade, la desserte du stade étant ensuite assurée par un service de bus navettes spécialement mis en service à cette occasion.



Les accès sont fermés à la circulation en dehors des manifestations, soit par des barrières, soit par une signalisation de police

Quelques cas d'usages // Le partage temporel des voies

Ouverture / fermeture de « voies auxiliaires »

Aménagement de la bande d'arrêt d'urgence afin de bénéficier, aux heures les plus chargées, d'une voie de circulation supplémentaire



© Métropole de Lyon / Thierry Fournier

Changement d'affectation dans le temps d'une voie de circulation

Aménagement de VRTC ou de VR2+

Quelques cas d'usages // Le partage temporel des voies

Réversibilité d'une voie ou d'une chaussée

Voie réversible sur un pont
(pont de la Manda, métropole de Nice)



Une voie bus réversible à Nantes

Couloir bus à voie unique géré à vue à Nantes (source : ©Plans)

Quelques cas d'usages //

La gestion temporelle d'espaces de stationnement

Changement d'affectation dans le temps d'un espace de stationnement

Exemple d'une zone de stationnement devenant une voie bus entre 7h et 9h30 du lundi au vendredi



Autorisation temporelle de stationnement ou d'arrêt

Exemple de la démarche de Lyon sur les aires de livraison

Quelques points de vigilance et facteurs de réussite

Prise en compte des modes actifs et des personnes à mobilité réduite

- Ne pas réduire les espaces favorisant la marche et le vélo
- Bien tenir compte des règles d'accessibilité voirie

Information des usagers, pré-signalisation et signalisation, etc.

- Garantir visibilité, lisibilité, compréhension des aménagements

Respect de la réglementation ou inscription dans un cadre expérimental

Si le dispositif nécessite un cadre expérimental :

- Interroger l'opportunité, la pertinence et le « potentiel » du dispositif
- Une expérimentation nécessite du temps et des moyens (évaluation nécessaire)
- D'où une nécessité d'être « sélectif »

Quelques points de vigilance et facteurs de réussite

Analyse du contexte local, des contraintes
et enjeux

Communiquer, prévoir de la concertation

Entretenir

Faire appliquer

Évaluer / prévoir des adaptations



Merci de votre attention



Marion AILLOUD

Cerema

Direction technique Territoires et Ville

Mail : marion.ailloud@cerema.fr

Chef de projet pouvant aussi être contacté sur le sujet :

Nicolas FURMANEK

Cerema

Direction technique Territoires et Ville

Mail : nicolas.furmanek@cerema.fr